

Qu'est-ce que je veux dire au juste quand je parle du danger de l'enclassement des inégalités régionales? Depuis un siècle, la face du Canada a bien changé non seulement par l'apport de nouvelles provinces, mais aussi parce que le gouvernement fédéral a accru le territoire des provinces existantes. De cette manière les provinces Maritimes et Terre-Neuve par la suite, ont été gravement désavantagées pour ce qui est de la possession des richesses naturelles. On voit aujourd'hui comment le recul des frontières profite aux autres provinces et nous nous réjouissons de leur prospérité.

Au cours de la fin de semaine, le *Chronicle-Herald* de Halifax l'a exposé clairement dans une page éditoriale. En voici un passage:

Les revendications des Maritimes sont justes et simples. Ces provinces cherchent à se faire compenser pour un manque de prévoyance. Elles veulent que les autres associés dans la Confédération reconnaissent le droit aux Maritimes de considérer comme leur le territoire maritime qui est un prolongement naturel de leur territoire émergé. Elles demandent que les ressources que renferme ce nouveau territoire leur soient attribuées tout comme les ressources des anciennes terres fédérales appartiennent aujourd'hui aux provinces du centre et de l'Ouest.

Le territoire du Québec a été agrandi de quelque 379,000 milles carrés de manière à inclure aujourd'hui l'immense bassin hydrographique de la baie James qui profitera tellement à la province. De même, les frontières de la province industrielle du Canada, l'Ontario, ont été reculées de quelque 237,000 milles carrés vers le Nord et en direction du Manitoba. Nous avons vu comment la Saskatchewan et l'Alberta ont acquis 250,000 milles carrés qui, étant sous la souveraineté du Canada, appartenaient à tous les Canadiens.

En toute justice, la seule façon dont les limites de notre région pourraient être reculées serait d'inclure le prolongement du sol terrestre qui se trouve sous la mer jusqu'au plateau continental. C'est le prolongement naturel de notre sol terrestre, et pourtant le gouvernement nous refuse cette simple justice.

En 1968, mon parti, sous la direction de l'honorable Robert Stanfield, éminent ex-premier ministre de la Nouvelle-Écosse, a accepté comme politique que les droits miniers des provinces situées le long du plateau continental leur appartiendraient. Je suis fier de dire que l'une des premières mesures que nous ayons prises comme gouvernement sous la direction du très honorable chef de l'opposition et député de Yellowhead a été de tenir cette promesse faite aux provinces de l'Atlantique il y a 12 ans.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: J'ai parlé du cas des provinces Maritimes, ce qui exclut bien sûr, par définition, ma propre province, Terre-Neuve, mais je crois que l'on peut démontrer qu'il s'agit d'un cas particulier. Cette démonstration a déjà été faite lors de réunions des premiers ministres et dans d'autres assemblées.

Quand Terre-Neuve est devenue province canadienne en 1949 nous sommes entrés dans la Confédération—nonobstant les propos dépréciatifs de mon ami, le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons), qui devra s'en accommoder—comme une colonie autonome ayant été reconnue comme telle aux termes du même statut de Westminster. Nous étions un État souverain comme colonie autonome, ce qui nous donnait notamment compétence sur le plateau continental.

La constitution

Certains prétendent, bien sûr, que nous étions alors une colonie de l'Angleterre. Il est bien évident que cet argument n'est valable ni légalement, ni techniquement. Nous étions une colonie autonome, bien qu'ayant suspendu volontairement notre constitution—c'est-à-dire notre assemblée législative—mais il est intéressant de noter que cinq minutes avant minuit le 31 mars 1949, le gouvernement britannique a rendu par des lettres patentes le plein statut de colonie autonome à Terre-Neuve pour que notre souveraineté fût claire lors de notre adhésion au Canada, ce qui garantissait ainsi que Terre-Neuve aurait à juste titre droit aux revendications que nous faisons aujourd'hui.

Nous savons maintenant que le plateau continental terre-neuvien, et en particulier la région des Grands Bancs, renferme d'importantes quantités de gaz naturel et de pétrole. Nous estimons que la province doit avoir la haute main sur la cadence d'exploitation de ses vastes ressources énergétiques, afin d'en maximiser les retombées économiques provinciales et de protéger en même temps ses ressources halieutiques, car elles sont pour elle d'une importance vitale et vont rester le fondement de son économie et, enfin, bien sûr, pour protéger sa culture, son caractère propre et son mode de vie contre les pressions d'ordre économique que cette exploitation pourrait exercer.

Nous pensons que grâce à ces énormes gisements de pétrole et de gaz nous allons avoir pour la première fois depuis notre entrée dans la Confédération la possibilité de nous trouver à égalité avec les autres provinces, la possibilité de créer nos propres richesses, l'occasion de nous débrouiller seuls, et surtout la possibilité de rembourser au pays les sommes énormes qui nous ont été versées depuis 30 ans au titre de la péréquation et du développement régional. Tout ce que nous demandons, c'est la possibilité de participer à la création de la richesse nationale tout en renforçant notre économie propre et en donnant à notre population la possibilité de se débrouiller seule.

Et pour reprendre les termes de notre premier ministre provincial, nous sommes un vieux peuple fier qui ne demande qu'une chance égale de prospérer. Cette chance égale, nous pouvons l'avoir. Il suffirait que le gouvernement actuel reconnaisse ce que nous considérons comme notre bien propre, la propriété des ressources naturelles de notre vaste plateau continental, ce plateau continental que nous avons apporté au Canada en adhérant à la Confédération en 1949.

Malheureusement, on a dit aux Canadiens que notre revendication du pétrole et du gaz sous-marins se fonde plus sur d'égoïstes ambitions que sur des droits véritables. Mais il est de fait que si le gouvernement voulait nous reconnaître cette compétence, nous pourrions non seulement nous débrouiller seuls économiquement mais apporter une contribution importante à la richesse nationale, grâce aux recettes fiscales que l'État fédéral tirerait de l'exploitation de ces ressources et, bien sûr, des redevances tirées des sociétés exploitantes. Nous n'obtiendrions pas tout, et ne voudrions même pas non plus tout obtenir, mais nous croyons sincèrement avoir droit à notre juste part et avoir le droit de décider à quel rythme se fera le développement de ce qui nous appartient en propre.